



NOTICE EXPLICATIVE DU LABEL QUIET

Le label Quiet, créé dans le cadre du 4^e Plan national santé environnement¹, a pour objectif de valoriser les lieux calmes ou moments apaisés permettant aux populations de disposer d'espaces de ressourcement, de tranquillité sonore.

Vous souhaitez obtenir ce label Quiet, pour un lieu ou un moment apaisé, mis en place au sein de votre commune, de votre établissement ou de votre entreprise, dont l'objectif est de promouvoir le calme, la tranquillité pour les usagers de cet espace, le retour à une ambiance sonore naturelle, pour le valoriser.

Cette notice précise les informations à fournir dans votre dossier, propose quelques exemples et liens utiles.

1. Le contenu du dossier

Dans le formulaire disponible sur la plateforme « Démarches-simplifiées », vous devez indiquer :

- l'intitulé de l'action : *le titre de l'action doit être synthétique et explicite* ;
- le type de lieu considéré dans le menu déroulant : établissement scolaire, crèche, parc ou jardin public, bâtiment public ou privé, voirie, etc. ;
- la description sommaire de l'action mise en place pour rendre ce lieu éligible à la labellisation : contexte, décision mise en œuvre, méthodes ou moyens employés, enjeux... (800 caractères max) en répondant aux questions suivantes :
 - Dans quel contexte et pourquoi l'action a-t-elle été entreprise ?
 - Comment est l'environnement sonore autour du lieu et/ou en dehors des horaires du moment apaisé ?
 - Qui sont les bénéficiaires de l'action ?
 - Quels sont les objectifs visés par la création de ce lieu ou de ce moment apaisé ?
 - Est-ce qu'une communication a été réalisée auprès des usagers ? Et si oui laquelle ?

Le document à joindre sur la plateforme, vous permettra de décrire plus librement l'action qui a conduit à la création de ce lieu ou ce moment apaisé. Vous pourrez ajouter des photos ou vidéos permettant d'apprécier les changements (lieu), des plans ou cartes, des arrêtés, des résultats d'enquêtes et de consultations, des témoignages d'usagers ou encore la communication réalisée auprès des usagers.

¹ PNSE4 : <https://www.ecologie.gouv.fr/environnement-sante-decouvrez-4e-plan-national-sante-environnement>

La description de l'action dans le document à joindre permet, outre la description des mesures/moyens mis en œuvre, aussi d'évoquer les leviers ou les freins particuliers à la mise en place de l'action.

Les dossiers seront soumis à un jury indépendant qui s'appuiera sur les critères suivants pour évaluer la recevabilité des dossiers :

- Quelle est la plus-value avant/après pour les bénéficiaires ?
- Quels sont les moyens mobilisés pour évaluer cette plus-value (enquête de satisfaction des usagers et/ou des riverains...)?
- Comment la pérennité du respect du calme est-elle assurée (lieu/moment/formation/information) ?

Le jury se réserve la possibilité de revenir vers vous pour obtenir des compléments d'information.

2. La délibération du jury

La délibération du jury repose sur les trois critères suivants :

- le dossier est suffisamment précis (description – voir plus haut) ;
- les critères d'évaluation de l'action sont suffisamment explicites pour garantir l'effectivité du calme et la pérennisation sur la durée de labellisation ;
- l'unanimité du jury ;

Les lauréats recevront la charte d'utilisation du logo et pourront communiquer sur le label « Quiet » pour la durée de la labellisation (2 ans).

A l'issue des deux ans, le renouvellement de la labellisation s'effectuera via la plateforme « Démarches-simplifiées » en complétant un formulaire de renouvellement très succinct. Vous devrez uniquement indiquer toute évolution du projet, les éventuelles études d'impact et son évaluation actualisée au regard de la pérennité du calme.

3. Des exemples d'espaces calmes et moments apaisés

Voici quelques exemples pour vous aider dans votre démarche de labellisation, les moyens indiqués sont des propositions, non exhaustifs et n'ont pas de caractère obligatoire.

Type de lieu	Espace calme / moment apaisé	Exemples de moyens
Dans un établissement scolaire, universitaire et/ou d'accueil de jeune enfant.	Réduire les nuisances sonores dans une cour d'école. Réduire les nuisances sonores dans une cantine. Créer un espace calme / moment apaisé au sein d'une crèche (pour les enfants et/ou le personnel), collège, lycée, faculté Créer un temps calme dans une classe.	Végétalisation de la cour de récréation, îlots, sensibilisation des élèves, afficheurs sonores, signalétique spécifique dans ce lieu pour respecter le calme, formation des personnels pour réduire les nuisances sonores, sensibilisation des enfants, des professionnels, des parents, rénovation acoustique des locaux, respect du calme dans le projet d'établissement, règlement intérieur, action de réduction du bruit dans le cadre d'un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC).

Type de lieu	Espace calme / moment apaisé	Exemples de moyens
Dans un parc, sur une place ou dans un jardin public.	Création de zones de ressourcement. Mise en place de périodes calmes.	Mesure de police administrative (limitation de la circulation, arrêté municipal réglementant les usages et les horaires, interdiction d'activités bruyantes) ; règlement du jardin ou de l'espace vert, entretien par des moyens acoustiquement performants (ex. alternative à une souffleuse motorisée), communication dans les médias locaux sur les usages de ce lieu, formation des personnels municipaux pour promouvoir les comportements respectueux du calme, adaptation des règles d'urbanisme au lieu, changement des revêtements des voies de circulation avoisinantes, médiation avec le voisinage pour le respect du calme.

Type de lieu	Espace calme / moment apaisé	Exemples de moyens
Dans un hôpital ou un établissement de soins	Création d'espaces de ressourcement pour le personnel et/ou pour les patients, les visiteurs, dans un service de néonatalogie. Création de périodes apaisées à des heures particulières pour faire prendre conscience d'une possible réduction des nuisances sonores.	Bulle de silence, salle de repos pour les patients ou les professionnels hospitaliers. Choix des équipements électro-médicaux contribuant à la réduction des niveaux sonores. Rénovation acoustique de locaux. Sensibilisation du public (patients et familles) et des professionnels au respect du calme. Formation des personnels sur l'environnement sonore et les moyens de réduire le bruit (création de plans d'action de réduction du bruit).

		Charte de bonne conduite : engagement des professionnels dans l'analyse de leurs pratiques pour réduire les niveaux sonores.
--	--	--

Type de lieu	Espace calme moment apaisé	Exemples de moyens
Dans un commerce ou une administration.	<p>Création d'espaces de ressourcement pour le personnel et/ou pour le public.</p> <p>Création de périodes apaisées à des heures particulières pour faire prendre conscience d'une possible réduction des nuisances sonores.</p> <p>Création d'une zone de refuge pour téléphoner.</p>	<p>Modifier l'environnement sonore à certains moments, (extinction de la musique d'ambiance et diminution de la lumière),</p> <p>respect du calme dans les salles de repos, achat d'équipements d'entretien acoustiquement performants, rénovation acoustique de locaux,</p> <p>sensibilisation du public et des professionnels au respect du calme,</p> <p>formation des personnels sur l'environnement sonore et les moyens de réduire le bruit (création de plans d'action de réduction du bruit),</p> <p>charte de bonne conduite : engagement des professionnels dans l'analyse de leurs pratiques pour réduire les niveaux sonores.</p>

Votre espace calme ou moment apaisé peut être réalisé dans le cadre d'un programme d'actions plus large sur le bruit ou d'autres thématiques (actions sur l'énergie, le climat, la biodiversité, la citoyenneté, l'inclusion sociale, etc.) avec des bénéfices décrits sur l'environnement sonore pour les usagers qui peuvent être précisés dans votre dossier.

Ces démarches volontaires pour créer un lieu ou un moment apaisé sont décrits à titre d'exemples, cette liste n'est pas exhaustive.

Le label Quiet a pour ambition d'offrir à tout un chacun des moments de répit, de ressourcement dans des lieux apaisés au cours de son cheminement dans la ville (espaces extérieurs/intérieurs), dans les établissements publics ou dans les entreprises pour préserver la santé des citoyens (réduction du stress, de la fatigue, meilleure concentration au travail etc.). Nous comptons sur votre créativité pour révéler votre implication dans la création de lieux ou de moments apaisés dans des contextes divers.

4. Pour en savoir plus

- **ESPACES NATURELS :**

Quels sont les derniers lieux calmes dans le monde ? :

<https://www.consoglobe.com/endroit-calme-monde-cg>

<https://www.geo.fr/environnement/pour-le-bioacousticien-gordon-hempton-le-silence-est-en-voie-dextinction-211089>

- **ESPACES DE PLEIN AIR :**

CEREMA – Synthèse du guide : du calme en ville, aménager en faveur du bien-être :

<https://pcaet.bruit.fr/images/docs/synthese-guide-cerema-calme-en-ville.pdf>

CEREMA – Guide Aménager des rues apaisées : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/amenager-rues-apaisees-guide-du-cerema-collectivites>

CNB - Guide pour une implantation et une gestion avisées des aires de sports de plein air en milieu habité : https://www.bruit.fr/images/stories/pdf/guide_cnb_aires_sports_plein_air.pdf

- **ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES :**

Ministère de l'Éducation Nationale – Guide Archiclasse, réfléchir au lieu penser la salle de classe :

https://archiclasse.education.fr/IMG/pdf/fiche_1_comment_faire_-_archiclasse_6.09.19.pdf

<https://www.architectes.org/sites/default/files/atoms/files/archiclasse-presentation-2019.pdf>

Site Eduscol - Le quart d'heure de lecture :

<https://eduscol.education.fr/3757/le-quart-d-heure-lecture>

- **ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT :**

CidB – Guide « grandir avec les sons » :

<https://www.bruit.fr/images/stories/pdf/grandir-avec-les-sons-cidb-2014.pdf>

CNB – Guide Qualité acoustique des établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants - recommandations :

<https://www.bruit.fr/images/stories/pdf/guide-cnb-5-acoustique-creches.pdf>

- **ESPACES DE SOINS ET DE SANTE :**

ANESM – Guide Personnes handicapées recommandations des bonnes pratiques professionnelles : les espaces de calme-retrait et apaisement :

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/rbpp_les_espaces_de_calme_retrait.pdf

Espace de ressourcement à l'hôpital Purpan à Toulouse :

<https://kansei.fr/video/design-et-sante-une-bulle-de-silence-au-chu-de-purpan/>

Une bulle de repos dans les hôpitaux pour le personnel soignant :

<https://www.tf1info.fr/sante/video-une-bulle-de-repos-dans-les-hopitaux-pour-le-personnel-soignant-2170801.html>

- **SUPERMARCHÉS :**

Les heures silencieuses pour le bien-être de tous :

<https://www.carrefour.com/fr/news/heuresilencieusesanniversaire#:~:text=Une%20heure%20silencieuse%20progressivement%20%C3%A9tendue&text=Depuis%20le%201er%20mars%202022,et%20de%2016h%20%C3%A0%2017h.>

- **ESPACES DE VIE :**

CNB - Guide de résolution amiable des bruits de voisinage à l'usage des collectivités territoriales, associations, gestionnaires immobiliers... :

https://www.bruit.fr/images/particuliers/Ressources/Guides_Cnb/guide-cnb-resolution_amiable-min.pdf.pdf

CNB - Guide Constat d'infraction sans mesurage des bruits de voisinage :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/GUIDE%207-CNB-Guide_7-Constat-WEB_HD-18_05_09-ALR.pdf

- **AMENAGEMENT URBAIN :**

ADEME : Guide convergence des actions Bruit, Climat, Air, Energie pour une planification performante :

<https://www.bruit.fr/images/cidb/nos-publications/convergence-actions-bruit-climat-air-energie.pdf>

Site du Centre d'Information sur le Bruit (CidB) :

www.bruit.fr

Pour toute question, contactez

labelquiet@cidb.org